



# Coupon de Mécénat

RETOURNER CE COUPON DÛMENT REMPLI À :  
 AGAPEI 13  
 QUARTIER LES MOULÉDAS - CHEMIN DE SANS SOUCI  
 13300 SALON DE PROVENCE  
 EMAIL : SECRETARIAT.SIEGE@AGAPEI13NO.FR  
 TEL : 04.09.17.03.60 - FAX : 04.90.17.03.61



Affilié à l'UNAPEI reconnu d'utilité publique

NOM ..... PRÉNOM.....  
 SOCIÉTÉ.....  
 ADRESSE.....  
 TÉLÉPHONE ..... FAX.....  
 EMAIL .....

**■ PARTICULIER**

Je souhaite verser un don d'un montant de : .....€

**■ ENTREPRISE**

J'accepte que mon entreprise devienne partenaire social de l'AGAPEI 13 :

- Je soutiens l'action de l'association.
- Je joins une participation de ..... €, par chèque à l'ordre de l'Agapei 13.

En tant que partenaire, je souhaite m'engager différemment, en participant de la manière suivante :

- Fourniture de matériel.
- Accueil de stagiaire dans mon entreprise.
- Mise à disposition de compétence professionnelle
- Parrainage avec d'autres sociétés (préciser leurs noms) :  
 .....
- Autre (à préciser) :  
 .....

Conformément à la loi les dons adressés à l'AGAPEI 13, association reconnue d'intérêt général, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable du mécène (si le mécène est un particulier). Pour une entreprise, le don est égal à 60% du don dans la limite de 0.5% du Chiffre d'Affaires hors taxe réalisé par l'entreprise. Dans le cas d'un dépassement, la fraction viendra réduire l'impôt du bénéficiaire sur les prochaines années dans la limite de 5 ans. (Cf. loi n° 2003-709 du 1er août 2003)

**Durée :**  
 La présente convention est valable pour une durée de 1 an. Un courrier de fidélisation annuel sera envoyé au mécène chaque année pour un renouvellement tacite de la convention.

**Résiliation :**  
 En cas de non reconduction, chaque partie s'engage à supprimer de ses supports tout élément faisant référence à celui-ci.

**Résiliation anticipée :**  
 L'Association se réserve le droit de résilier à tout moment l'adhésion d'un membre qui ne respectera pas les obligations des conditions d'adhésion ou dont les pratiques seront jugées incompatibles avec l'éthique et l'objet de l'Association.

**Communication :**  
 Les parties s'autorisent à communiquer pendant la période sur le partenariat objet de la présente adhésion.

Fait à ..... Le .....

Cachet de l'entreprise

Signature

# CONVENTION DE MECENAT

AGAPEI 13  
Quartier Les Moulédas – Chemin de sans souci - 13300 Salon de  
Provence  
www.agapei13.fr



« L'AGAPEI13 insiste sur l'amélioration continue de la prise en charge des personnes accueillies pour que, tous ensemble, dans le respect des uns et des autres, nous mettons tout en œuvre avec notre intelligence collective pour répondre aux besoins et attentes des personnes avec la meilleure qualité recherchée par tous. »

– Jean-Louis BARLERIN, Président.

L'AGAPEI 13 est une Association de gestion d'Associations de parents d'enfants inadaptés créée depuis le 1er janvier 2016.

Elle est issue d'un regroupement associatif et gère les établissements issus des :

## Papillons Blancs de Salon-de-Provence

L'AGAPEI 13 gère les établissements suivants organisés sous la forme de Pôles :

### SIEGE Administratif et Financier



#### LE POLE TRAVAIL

- L'ESAT « LES CIGALES – J. PAOUR »
- Section Annexe de l'ESAT
- L'EA « GAUDINETO »
- SAMSAH « PASSIERO »



#### LE POLE ENFANCE

- L'IME « LES CYPRES »
- Le SESSAD « LES CYPRES »



#### LE POLE HEBERGEMENT

- La Résidence « LA SOUSTO »
- Le Foyer de Vie « LOU CALEN »
- Le FAM « LA SAUVADO »



Le projet associatif précise les valeurs fondatrices et donne les orientations et objectifs à mettre en œuvre au niveau de l'Association et des établissements.

### Pourquoi devenir mécène ?

- S'inscrire dans une **démarche d'investissements qui a du sens** et qui répond aux exigences de la **Responsabilité Sociale de l'Entreprise**
- Renforcer l'**image et la valorisation** de votre entreprise
- Participer et **devenir acteur du plan de transformation et d'innovation** initiées par l'Association
- Développer votre **culture d'entreprise** : vos salariés sont attentifs aux thèmes, aux projets et aux structures que votre entreprise soutient et cela les implique davantage.

### Ces valeurs fondatrices sont :

1. Le respect de la personne.
2. La famille
3. La solidarité
4. La tolérance
5. Les compétences
6. L'inclusion
7. La transparence.



## Les actions d'aujourd'hui et de demain :

- Création de **2 classes maternelles autisme** (Unité d'Enseignement Maternelle Autism) pour 14 places
- Création d'un **service de répit les week-end** permettant de soulager les aidants
- Création d'une **Section Annexe d'ESAT** permettant l'adaptabilité des temps de travail de nos salariés ESAT (permet le temps partiel et de répondre à une plus grande demande)
- Création d'un **SAMSAH pour adultes autistes** permettant l'accompagnement médico-social et l'inclusion par le travail
- **Externalisation des services de l'IME** pour une plus grande inclusion des enfants et adolescents.
- **Rénovation de nos bâtiments** sur le site Moulédas (1ère tranche en cours d'achèvement)
- **Augmentation progressive de la production de la cuisine** de l'EA Gaudineto
- **Rénovation de l'internat** de l'IME (début des travaux janvier 2023)
- Création d'un **lieu d'activité de jour** pour les résidents du foyer de vie Lou calen (janvier 2024)
- Création d'un **jardin des sens** pour le FAM « La SAUVADO » qui accueille et héberge des personnes handicapées vieillissantes
- **Extension de places** sur la résidence « La Sousto »
- Création d'une **microstructure** permettant d'éviter les ruptures (en cours)
- Développement de l'**activité commerciale de l'Esat** « Les Cigales » (en cours)
- Construction du **nouveau Siège** Administratif et Financier (projet à venir).

## Avec ses mécènes, l'AGAPEI 13 s'engage à :

Faire parvenir à chaque membre une information régulière et complète sur les avancées, les initiatives, les résultats de l'Association.

Inviter chaque membre à participer aux différentes manifestations organisées par l'Association.

Mettre en avant chaque membre lors de nos actions annuelles, pour leur parrainage en faveur de notre Association.

Affecter les dons reçus dans le cadre de notre programme directement au profit des personnes accompagnées et communiquer en associant le mécène.

Faire parvenir à chaque membre un reçu fiscal mentionnant la valeur du don en argent ou en compétences, et donnant droit à réduction d'impôt (66 %), selon la fiscalité en vigueur.

Sur notre site internet, le nom et le logo de notre partenaire figurera sur la page spécifique destinée aux entreprises partenaires.